

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale

26 mars 2013

Français

Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 23^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 mars 2013, à 10 heures

Président : M. Berger (Allemagne)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

Sommaire

Hommage à la mémoire de Fatih Bouayad-Agha

Organisation des travaux

Point 111 de l'ordre du jour : Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (*suite*)

- a) Élection de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

13-24832X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de Fatih Bouayad-Agha

1. **Le Président** rend hommage à la mémoire de M. Fatih Bouayad-Agha, membre de la Commission de la fonction publique internationale.

Organisation des travaux (A/C.5/67/L.21)

2. **Le Président** invite la Commission à examiner le projet de programme de travail de la première partie de la reprise de la soixante-septième session, établi sur la base de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/67/L.21). Il indique à la Commission que tous les rapports du Secrétariat concernant la première partie de la reprise de la session ont été publiés. Neuf des 13 rapports ont été soumis en temps voulu, un a été publié six semaines avant le début de la reprise de la session et les autres l'ont été 15 à 20 jours auparavant. Les principaux motifs de la publication tardive sont la soumission tardive ou la longueur excessive des documents ou bien d'autres motifs échappant au contrôle du Secrétariat. Les rapports du Comité consultatif seront préparés aussi rapidement que possible.

3. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que comme par le passé le Bureau devrait modifier le programme de travail pendant la session, pour tenir compte du processus de consultation. Il conviendrait de consacrer suffisamment de temps à un examen approfondi et utile des questions nouvelles et des questions dont l'examen a été reporté, dont la gestion des ressources humaines, le respect du principe de responsabilité et les rapports du Corps commun d'inspection et du Groupe consultatif de haut niveau.

4. Le Groupe des 77 et la Chine constatent l'amélioration de l'état d'avancement de la documentation pour la reprise de la session mais sont préoccupés que certains rapports ont été publiés tardivement et que d'autres restent à publier. Pour que la Commission fonctionne efficacement et prenne des décisions en connaissance de cause, il est essentiel que tous les documents soient publiés en temps voulu dans toutes les langues officielles, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

5. **M. León González** (Cuba), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des

Caraïbes (CELAC), dit que le programme de travail comprend de nombreuses questions présentant une grande importance pour la CELAC. Les débats concernant des questions dont l'examen a été reporté à l'issue de la partie principale de la session, à savoir, en particulier la gestion des ressources humaines et le régime commun des Nations Unies, devraient être fondés sur les accords auxquels on est déjà parvenu à leur propos et il faudrait ne ménager aucun effort pour parvenir à un compromis sur les questions en suspens, dans un esprit constructif et pragmatique.

6. L'état d'avancement de la documentation de la session reste préoccupant, car la publication tardive des rapports pose problème pour la prise de décisions par la Commission. Il est impératif que le Secrétariat se penche sur ce problème et s'emploie à présenter les rapports en temps voulu, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale et à ses résolutions sur la question.

7. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom de la Croatie, pays en voie d'adhésion, de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et, en outre, de l'Ukraine dit que, en dépit des contraintes croissantes qui s'exercent sur les budgets nationaux, la Commission est parvenue à un consensus sur plusieurs problèmes difficiles pendant la partie principale de la session. Il exprime l'espoir que les délégations continueront à œuvrer dans un esprit de compromis et achèveront leurs délibérations dans les délais fixés pour la première partie de la reprise de la session.

8. L'intervenant se félicite du consensus sur les dépenses afférentes aux contingents et les questions connexes auquel est parvenu le Groupe consultatif de haut niveau et exprime l'espoir que l'Assemblée avalisera le rapport du Groupe dans son intégralité, compte particulièrement tenu du caractère interdépendant de nombre des recommandations.

9. Au nombre des autres priorités essentielles, on trouve la mise en place d'un mécanisme effectif de respect du principe de responsabilité, l'adoption des dispositions les plus favorables, les plus durables et les plus financièrement viables concernant les locaux à usage de bureaux au Siège, l'emploi optimal des ressources affectées aux voyages par avion et le renforcement de la sûreté et de la sécurité. La

délégation de l'Union européenne escompte avec intérêt échanger des vues sur les techniques de l'information et des communications et les mesures prises pour renforcer la sûreté des systèmes informatiques.

10. S'agissant de la question des achats, la délégation de l'Union européenne estime que les activités d'achat de l'Organisation devraient être durables et promouvoir la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique grâce à l'emploi plus efficace des ressources, l'optimisation des dépenses et l'obtention de produits et de services de meilleure qualité.

11. Enfin, la délégation de l'Union européenne constate avec préoccupation les nouvelles prévisions de dépense concernant les réparations des dégâts causés par la tempête Sandy. Il faut espérer que, grâce aux enseignements tirés de ce phénomène, l'Organisation sera protégée, sur les plans matériel et financier, contre toute autre catastrophe naturelle.

12. **M. Román-Morey** (Pérou), dit que le programme de travail contient de nombreuses questions critiques, en particulier les progrès sur la voie d'un mécanisme de respect du principe de responsabilité, question à laquelle il conviendrait d'accorder plus d'importance si l'on veut que l'Organisation fonctionne avec davantage d'efficacité et d'efficience. En tant que représentant d'un pays fournisseur de contingents, l'intervenant se félicite du rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement. Le rapport du Corps commun d'inspection, seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies, est également important.

13. Il est regrettable que la Cinquième Commission ait dû reporter l'examen d'un certain nombre de questions après la partie principale de la session. Il ne faudrait pas rouvrir les négociations sur des questions qui ont déjà fait l'objet d'un accord entre les délégations; la Commission devrait plutôt s'attacher à résoudre les questions en suspens.

14. Enfin, bien que le Secrétariat ait publié en temps voulu la plupart des documents de session, le retard dans la publication de plusieurs d'entre eux a entraîné la présentation tardive des rapports connexes du Comité consultatif. La Cinquième Commission est tributaire de la publication en temps voulu des rapports pour achever ses travaux dans les délais prescrits.

15. **M^{me} Lingenfelder** (Afrique du Sud) escompte avec intérêt débattre des recommandations du Groupe consultatif de haut niveau sur le remboursement des pays fournisseurs de contingents et est certaine qu'elles permettront d'examiner de manière plus prévisible les dépenses afférentes aux contingents à l'avenir. Toute nouvelle méthode en la matière ne devrait pas être entravée par des considérations de procédure, mais viser des résultats de fond.

16. S'agissant des technologies de l'information et des communications, il est important de mettre en place un système uniforme pour que l'Organisation puisse exécuter ses mandats. Les techniques modernes devraient également servir à concevoir des plans de préparation aux catastrophes et de redressement après les catastrophes, qui devraient comporter des procédures fiables de substitution, des milieux informatiques sûrs et une formation à l'informatique. La mesure dans laquelle l'Organisation peut faire face aux catastrophes naturelles a été mise à l'épreuve par l'ouragan Sandy. La délégation sud-africaine se félicite de la nomination d'un Groupe de travail de haut niveau pour examiner les enseignements et les mesures d'intervention d'urgence supplémentaires qui seraient nécessaires. Il conviendrait de tenir compte également des besoins des personnes handicapées, aussi bien s'agissant des techniques de l'information et des communications que des interventions d'urgence.

17. Il faudrait pendre des mesures pour renforcer le respect du principe de responsabilité et le contrôle et éviter les doubles emplois à l'Organisation. Il faudrait résoudre les problèmes apparents en matière d'harmonisation des questions transversales, car cela pourrait être source de doubles emplois et avoir des incidences négatives sur le budget.

18. Enfin, consciente de la nécessité d'élargir et d'approfondir le vivier d'experts civils pour appuyer le renforcement des capacités dans les pays qui sortent d'un conflit, la délégation sud-africaine se félicite de l'initiative tendant à développer des capacités civiles à cet effet et affirme le principe de la maîtrise nationale des efforts de renforcement des capacités.

19. **M. Aiki** (Japon) dit que la Commission devrait s'employer à achever ses délibérations en temps voulu. Le rapport du Groupe consultatif de haut niveau est particulièrement important car les recommandations qu'il contient permettront à l'Organisation des Nations Unies de mener des opérations de maintien de la paix

viables. Il est impératif que l'Assemblée avalise ces recommandations dans leur ensemble, pour qu'elles soient mises en œuvre à compter du 1^{er} avril 2013.

20. La Cinquième Commission devrait également débattre du respect du principe de responsabilité, des achats et des locaux à usage de bureaux au Siège, pour que l'Organisation soit davantage comptable de ses actes, plus efficace et durable. S'agissant de la gestion des ressources humaines, la Cinquième Commission est convenue, *ad referendum*, des paragraphes relatifs au cadre de mobilité figurant dans le projet de résolution sur la gestion des ressources humaines qui a été négocié pendant la partie principale de la session. Cet accord devrait être maintenu pour que la Commission puisse axer son attention sur les questions en suspens.

21. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) dit que la Commission doit mettre un terme à un certain nombre de pratiques qui sont devenues communes et ont contribué au fait qu'elle n'a pas pu, lors de récentes sessions, réaliser sa tâche en temps voulu et de manière appropriée. La délégation des États-Unis est disposée à prendre toutes les mesures requises et notamment à se réunir en dehors des heures de travail normales et à faciliter des réunions parallèles, pour que la Commission achève son programme de travail en temps voulu. Toutefois, si des représentants n'arrivent pas à l'heure aux réunions ou refusent tout bonnement de se réunir pour débattre d'une question donnée pour retarder les négociations, force sera de supposer qu'ils ne sont pas résolus à négocier de bonne foi : la délégation des États-Unis agira en conséquence. En outre, les salles de négociation ne devraient pas être le théâtre de scènes d'ébriété : il ne faudrait sabrer le champagne qu'après l'achèvement des travaux de la session, pour en célébrer le succès.

22. La délégation des États-Unis reste attachée à la prise de décision sur la base d'un consensus à la Cinquième Commission. Le consensus, généralement défini à l'Organisation des Nations Unies comme l'absence d'objection, est la meilleure manière de prendre en compte les intérêts de toutes les parties. Cette assurance, depuis longtemps fondamentale, le demeure pour obtenir la confiance des principaux contributeurs financiers, dont le Gouvernement des États-Unis, envers l'activité de l'Organisation. Seules les résolutions ayant fait l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes peuvent être considérées comme légitimes et le fait de remplacer le

« consensus » par la « majorité » serait lourd de conséquences pour l'Organisation des Nations Unies. Présenter ou menacer de présenter d'autres projets de résolution à la Commission avant qu'un projet de résolution négocié ait été adopté officiellement enfreindrait manifestement le principe de la prise de décision sur la base d'un consensus.

23. Les travaux de la Cinquième Commission sont liés à ceux de tous les organes de l'Organisation. La délégation des États-Unis considère sa participation à la Commission dans le cadre de son engagement multilatéral plus large à l'Organisation des Nations Unies et de la politique étrangère des États-Unis. Enfin, compte tenu du rôle de contrôle de la Cinquième Commission, les délégations devraient mettre à profit les séances officielles, selon que de besoin, pour demander aux hauts fonctionnaires du Secrétariat des éclaircissements qui seront consignés concernant les questions administratives et budgétaires d'intérêt particulier. Il serait utile à l'Organisation des Nations Unies que la Commission prête davantage d'attention aux problèmes et aux tendances les plus importants qui ont des incidences sur les coûts et l'action de l'Organisation.

24. **M. Khan** (Pakistan) dit que les négociations sur les points de l'ordre du jour dont l'examen a été reporté après la partie principale de la session, et en particulier sur la gestion des ressources humaines, devraient se poursuivre à partir du point où elles étaient parvenues. Il faut espérer que les délégations feront preuve de souplesse et de volonté politique pour parvenir à un large consensus. En outre, les décisions du Bureau concernant la date de la conclusion des consultations et le report des questions devraient être prises de manière ouverte, transparente et inclusive, conformément à la pratique. Le Président devrait veiller à consacrer suffisamment de temps à l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

25. En raison de la présentation tardive des rapports pendant la partie principale de la session, la Commission a dû examiner certaines questions budgétaires importantes à la onzième heure. Ces retards ont eu des incidences néfastes sur la qualité des résolutions de l'Assemblée générale et l'organisation des travaux de la Commission. Les rapports et les documents devraient être publiés en temps voulu pour que le Comité s'acquitte dûment de sa tâche.

26. **M. González Segura** (Mexique) dit que, puisque les questions et les projets actuellement à l'examen détermineront la nature de l'Organisation à moyen et à long termes, il est essentiel que l'administration tienne pleinement en compte les enseignements tirés lors de l'exécution de récents projets de grande ampleur, comme Umoja et le plan-cadre d'équipement et qu'elle les applique lorsqu'elle prévoit les besoins futurs de locaux de l'Organisation et les grands projets.

27. Les projets de résolution dont l'examen a été reporté après la partie principale de la session devraient faire l'objet d'un accord dans les meilleurs délais, pour que la Commission axe son attention sur les nouvelles questions dont elle est saisie. La délégation mexicaine est favorable à la mise en œuvre de la politique de mobilité pour répondre aux besoins complexes et évolutifs des États Membres et le Secrétaire général doit fournir davantage de détails sur les incidences logistiques et financières de ce plan. Enfin, pour que le Secrétariat exécute ses mandats avec plus d'efficacité et d'efficience, il est nécessaire de progresser davantage sur la voie du respect du principe de responsabilité, de la transparence dans l'emploi de ressources et de l'évaluation efficace du comportement professionnel des fonctionnaires et des résultats.

28. **M. Pehlivan** (Turquie) dit qu'il est regrettable que la méthode de calcul du barème des quotes-parts au budget ordinaire n'ait pas fait l'objet d'un débat approfondi à la Commission pendant la partie principale de la soixante-septième session et que son examen sera reporté à nouveau, en conséquence des aléas économiques des États Membres. La méthode actuelle, qui ne respecte pas le principe de la capacité de paiement, devrait être réformée rapidement et l'Assemblée devrait fournir des directives sur les éléments de la méthode employée par le Comité des contributions.

29. La Cinquième Commission devrait achever rapidement ses travaux sur la réforme des ressources humaines, y compris le programme envisagé relatif à la mobilité. La répartition géographique équitable du personnel des Nations Unies demeure une préoccupation. L'intervenant prie instamment le Secrétaire général d'examiner le problème et de pallier toutes les carences systémiques. Il est urgent d'harmoniser la rémunération du personnel et d'appliquer des critères et des procédures cohérents, pour que tous les fonctionnaires, en particulier ceux qui travaillent dans le même lieu d'affectation, soient

traités équitablement. L'ensemble des prestations devraient être normalisées et le système de rémunération devrait être simplifié et modernisé, tout en garantissant la transparence et l'équité.

30. L'intervenant salue les efforts déployés pour instaurer un cadre de respect du principe de responsabilité, reposant sur la gestion fondée sur les résultats et la gestion des risques et est conscient qu'il sera difficile à mettre en œuvre dans une organisation aussi complexe et variée que l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, le respect du principe de responsabilité devrait être lié au processus budgétaire et faire partie intégrante de Umoja et de la réforme des ressources humaines. Enfin, les achats devraient être plus rationnels sur le plan des coûts et efficaces, tout en préservant l'équité, la transparence et l'intégrité. L'intervenant se félicite de l'augmentation du nombre des marchés passés avec des sociétés des pays en développement et exprime l'espoir que le processus simplifié d'enregistrement permettra une répartition géographique plus équitable des fournisseurs. La délégation turque est en faveur de la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de surveillance des activités d'achat dans le cadre d'Umoja, au moyen des ressources existantes.

31. **M^{me} Moreno Guerra** (Cuba) dit que la Commission, qui devrait travailler avec une efficacité égale à celle qu'elle exige du Secrétariat et montrer l'exemple en matière d'emploi efficace des ressources, a fait preuve de graves carences en matière de gestion pendant la partie principale de la session. Le désir de certains États Membres de réformer l'Organisation et certaines des procédures administratives et budgétaires les plus fondamentales et de modifier en dehors de leur contexte des résolutions concrétisant un équilibre délicat sont au nombre des causes profondes de cette situation, qui préoccupe la délégation cubaine, tout comme la présentation d'un ensemble de dispositions qui violeraient les droits acquis des fonctionnaires de l'ONU.

32. La présentation par le Secrétariat de propositions non dûment muries concernant des questions de fond et les retards excessifs dans la publication des documents démontrent qu'il n'est pas tenu compte des demandes et des résolutions de l'Assemblée sur cette question; les travaux de la Commission s'en ressentent. Si tous les États Membres doivent faire preuve de la volonté politique suffisante pour éviter de répéter les erreurs et faire en sorte que les délibérations de la Commission

soient efficaces, le Secrétariat pour sa part doit respecter les règles relatives à la publication de la documentation dans toutes les langues officielles dans les délais prescrits et répondre en temps voulu et en détail aux demandes de renseignements supplémentaires soumises par les États Membres.

33. Les délibérations de la Commission seraient plus efficaces si elles étaient plus transparentes; à cet effet, tous les débats tenus au Siège devraient être ouverts aux participants de tous les États Membres et, lorsqu'il prépare le programme de travail, le Bureau devrait veiller à ne pas prévoir en même temps deux ou plusieurs réunions officielles. Constatant avec préoccupation la prolifération des réunions officielles auxquelles participent des fonctionnaires du Secrétariat, M^{me} Moreno Guerra dit que ces débats et les renseignements fournis devraient être consignés dans les comptes rendus analytiques des séances officielles, pour renforcer la mémoire institutionnelle de la Commission. La délégation cubaine ne s'oppose pas aux consultations mais estime qu'elles devraient compléter les séances officielles plutôt que les remplacer.

34. Enfin, la délégation cubaine prie le Bureau d'organiser une séance officielle à laquelle participeront des fonctionnaires du Secrétariat pour exposer aux États Membres l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 67/247 de l'Assemblée générale sur le budget-programme de l'exercice 2012-2013, compte tenu des défis considérables que l'Organisation doit relever et des mandats importants que les États Membres lui ont confiés.

35. **Le Président** considérera que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail, étant entendu qu'il sera modifié selon que de besoin par le Bureau au cours de la session.

36. *Il en est ainsi décidé.*

Point 111 de l'ordre du jour : Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (suite)

a) Élection de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (suite) (A/67/101/Add.1)

37. **Le Président** appelle l'attention sur le document A/67/101/Add.1, où il est indiqué que M^{me} Namgya Khampa (Inde) a démissionné du Comité consultatif

pour les questions administratives et budgétaires et que le Gouvernement indien a proposé la candidature de M. Vinay Kumar, qui a été appuyée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, pour remplacer M^{me} Khampa jusqu'à l'expiration de son mandat. Il considérera que la Commission souhaite recommander la nomination de M. Kumar au Comité consultatif pour un mandat prenant effet à la date de sa nomination et s'achevant le 31 décembre 2013.

38. *Il en est ainsi décidé.*

39. *La Cinquième Commission recommande de nommer M. Kumar au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat prenant effet à la date de sa nomination et s'achevant le 31 décembre 2013.*

Point 136 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/67/34 et A/67/724)

40. **M. Posta** (Président du Corps commun d'inspection), présentant le rapport du CCI pour 2012 et le programme de travail pour 2013 (A/67/34) dit que le CCI a établi 17 rapports et notes et une lettre d'observation en 2012, essentiellement sur des questions intéressant l'ensemble du système. Son site Web a fait l'objet d'une refonte et un système de suivi en ligne a été lancé pour indiquer l'état de mise en œuvre de ses recommandations. La communication et les échanges se sont améliorés et la collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a été renforcée. La coopération avec d'autres organes de coordination et de contrôle est devenue plus systématique pour garantir les synergies et éviter les doubles emplois. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa recommandation 66/259, tendant à ce que les rapports du CCI soient publiés bien avant les sessions des organes délibérants des organisations participantes, le CCI collabore avec le CCS pour réduire la période de six mois consacrée à la collecte des observations des organisations, de manière à finaliser plus rapidement ses rapports. Le CCI a achevé ses lignes directrices en matière d'évaluation, qui sont alignées sur celles du Groupe d'évaluation des Nations Unies et mettra la dernière main à ses lignes directrices sur les enquêtes; ces deux lignes directrices sont conformes aux meilleures pratiques internationales.

41. Le programme de travail pour 2013 comprend 12 nouveaux projets, dont 10 sont à l'échelle du système et 2 constituent des examens concernant une seule organisation. Le CCI a adopté une nouvelle approche en matière de planification en inscrivant à son programme deux études de faisabilité destinées à évaluer l'intérêt des clients et les ressources nécessaires pour réaliser des examens complexes spécifiques; ces examens, s'ils sont approuvés, pourraient être réalisés en 2014.

42. Le CCI continuera à optimiser l'emploi du système de suivi en ligne afin de contrôler l'acceptation et l'application des recommandations par les organisations participantes; ce système comprend maintenant un accès en ligne des États Membres, qui leur permettra de faire de même. Si des crédits budgétaires spécifiques ont été ouverts pour mettre en place le système de suivi, tel n'a pas été le cas pour sa maintenance et son amélioration; des ressources supplémentaires seront nécessaires pour assurer la maintenance du système et le contrôle de la qualité, fonctions que le CCI ne peut remplir au moyen de son budget actuel.

43. En sa qualité d'unique organe de contrôle indépendant à l'échelle du système, le CCI accueille favorablement les demandes tendant à ce qu'il joue un rôle dans la mise en œuvre des mandats formulés dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Comme suite à une demande de cet ordre, le CCI, qui fait partie du mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système, présentera une proposition d'évaluation pilote. Toutefois, même si le renforcement récent du CCI au cours des dernières années lui a donné les moyens de s'acquitter du rôle qui lui a été confié, il ne lui est plus possible de faire davantage avec les mêmes ressources. Compte tenu de la nécessité d'une prise de décision financière prudente, il convient de contrôler plus que jamais les organismes des Nations Unies pour prendre des décisions en connaissance de cause concernant l'affectation des ressources. Si le financement aux fins du contrôle interne a nettement augmenté au cours des 20 dernières années, tel n'a pas été le cas du financement externe, en dépit de l'accroissement de la demande. Une des raisons essentielles de cet état des choses est que ceux qui peuvent faire l'objet d'un contrôle participent aux décisions concernant le budget du CCI; les projets de budget sont réduits par le Secrétaire général, sans que le bien-fondé des

augmentations proposées soit examiné, avant d'être soumis à l'Assemblée générale. Cette procédure limite gravement l'indépendance du CCI et a des incidences sur l'exécution de son mandat; en conséquence, M. Posta demande que le CCI soit autorisé à présenter son projet de budget, assorti des observations du Secrétaire général, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

44. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du CCI (A/67/724) dit que, pour appuyer le CCI au cours de l'établissement de son programme de travail pour 2013, le CCS a sollicité des suggestions des organismes et présenté des questions que le CCI pourrait examiner utilement. Pour assurer la transmission plus rapide des observations sur les rapports du CCI, la CCS a prié instamment les organisations de répondre plus rapidement aux demandes d'observations. Il est de plus en plus courant que le secrétariat du CCS coopère étroitement avec les inspecteurs du CCI, au stade de la rédaction des rapports, de manière à obtenir des résultats complets et faisant l'objet d'un accord.

45. La collaboration entre le CCS et le CCI s'est récemment intensifiée, parce que le CCI examine de plus en plus les questions à l'échelle du système. En 2012, le secrétariat du CCS a rédigé des observations pour 13 rapports, en tenant compte des délais de réponse prévus par le Statut du Corps commun d'inspection. Ces activités ont été réalisées grâce aux moyens existants, qui sont très limités. À mesure que le CCI continuera à mettre en œuvre son cadre stratégique pour 2010/2019 et se consacra davantage aux questions concernant l'ensemble du système, une charge supplémentaire sera imposée sur les ressources du CCS.

46. Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, a demandé aux organisations membres d'assurer de bonnes communications avec le CCI, de répondre rapidement aux demandes d'information et de donner suite rapidement à ses recommandations. Les inspecteurs du CCI sont invités, selon que de besoin, à participer aux réunions des organes subsidiaires du Conseil. Le maintien d'un dialogue entre le CCS et le CCI a permis d'améliorer leur collaboration et a contribué à l'édification d'un système des Nations Unies plus vigoureux, uni dans l'action.

47. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les rapports du CCI qui portent sur l'ensemble du système favoriseront une coordination accrue entre organismes des Nations Unies, qui devraient appliquer intégralement les recommandations qu'ils ont acceptées. L'intervenant se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique du CCI et du lancement du système de suivi en ligne; les organisations qui ont déjà communiqué leurs observations au CCI début 2013 doivent être félicitées et les autres devraient rapidement faire de même.

48. M. Thomson constate avec préoccupation que, à la cadence actuelle d'examen des organisations participantes, le CCI examinera la gestion et l'administration de chaque organisation seulement tous les 14 ans. Il serait utile de connaître la fréquence normale minimale nécessaire pour un contrôle approprié. Le Groupe constate également avec préoccupation que le budget du CCI n'a pas augmenté en 20 ans, alors même que celui-ci s'attache à faire face à une demande accrue d'évaluations à l'échelle du système. Le Comité consultatif et le Secrétariat devraient analyser immédiatement le processus d'établissement du budget du CCI, qui ne semble pas être pleinement conforme à son statut, de manière à garantir l'indépendance opérationnelle du CCI et à allouer les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat.

49. Le Groupe se félicite des contributions des organisations participantes au programme de travail du CCI pour 2013 et des efforts déployés par celui-ci pour améliorer ses méthodes de travail, harmoniser ses pratiques avec les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et pour coordonner son activité avec celle des autres organes de contrôle. Notant que, dans sa résolution 67/226, l'Assemblée générale a mis en place un mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement, M. Thomson invite toutes les parties prenantes au mécanisme de garder à l'esprit le fait que le CCI est l'unique organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies qui a pour mission de réaliser des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système.

50. **M. Román-Morey** (Pérou) dit que, pour assurer le fonctionnement efficient, efficace et impartial du CCI, le projet de budget du Secrétaire général devrait prévoir des crédits adéquats pour cet organe. Il est

surprenant que le budget du CCI soit systématiquement amputé et modifié avant d'être incorporé au budget-programme; il est encore plus surprenant que, plutôt que de renforcer le CCI, les États Membres mettent des obstacles sur sa voie et exigent ensuite des résultats. La réforme de l'Organisation des Nations Unies devrait porter entre autres sur le renforcement de l'organe de contrôle externe de l'Organisation. En dépit de ces difficultés, le CCI a publié 17 rapports en 2012, met la dernière main à quatre autres et a amélioré son efficacité ces dernières années grâce à son cadre stratégique pour 2010-2019.

51. Les États Membres ne sauraient continuer à escompter que le CCI fasse davantage avec moins; il serait plus honnête de s'attendre à ce qu'il tente de fournir le même niveau de services avec moins. Comme le Secrétaire général l'a récemment reconnu dans une allocution à l'Assemblée générale, il n'est plus possible de faire davantage avec moins, compte particulièrement tenu du fait que les États Membres ont créé de nouveaux mandats sans augmenter le budget. La délégation fidjienne ne s'oppose pas à la réforme du CCI, car une amélioration est toujours possible mais les États Membres seraient bien inspirés de veiller à ce que les organes délibérants examinent intégralement les rapports du CCI et en débattent puis adoptent des mesures sur la base de ses recommandations.

Point 130 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)

Conditions de voyage en avion (A/67/356, A/67/636 et A/67/695)

52. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), présentant le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/67/356), dit que le rapport porte sur la période biennale qui s'est achevée le 30 juin 2012 et, à des fins de comparaison, des statistiques pour celle qui s'est terminée le 30 juin 2010 ainsi que des analyses des tendances observées au cours des dix dernières années. Les tableaux 1 et 2 regroupent les données relatives aux voyages du personnel du Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies durant les périodes concernées. Les voyages en première classe de la Vice-Secrétaire générale ont été déclarés comme ayant un caractère exceptionnel pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 3 avril 2011, car pour la suite, l'Assemblée générale, par sa résolution 65/268, a décidé de faire bénéficier la Vice-Secrétaire générale

des droits en matière de voyages qu'elle a accordés au Secrétaire général dans sa résolution 42/214.

53. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), dans son rapport sur l'audit complet des activités touchant les voyages en avion et des pratiques y afférentes (A/67/695) a constaté que les politiques et procédures applicables à l'octroi de dérogations sont adaptées et appliquées de façon cohérente. Le Secrétaire général adjoint à la gestion, au titre des pouvoirs qui lui ont été délégués, examine attentivement le bien-fondé de toutes les demandes de dérogation, tout en veillant à ce que les règles, règlements et procédures soient respectés et fait preuve de la plus grande prudence lorsqu'il les accorde.

54. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur cette question (A/67/636), dit que le rapport traite du nombre et du coût accrus des dérogations aux règles régissant les conditions de voyage par avion. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'effectuer une analyse des tendances observées en matière de telles dérogations et de leurs incidences sur les dépenses afférentes aux voyages, de prendre des mesures tendant à limiter le recours croissant à ces dérogations et de veiller à faire respecter les règles et procédures y relatives. Le Comité consultatif a également rappelé les recommandations qu'il a formulées concernant l'achat de billets suffisamment à l'avance dans son précédent rapport (A/67/739)

55. **M. Kanja** (Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne), présentant le rapport du BSCI intitulé « Audit complet des activités touchant les voyages en avion et des pratiques y afférentes » (A/67/695), dit que les limitations des systèmes informatiques sont telles qu'il est malaisé d'obtenir des données exhaustives concernant les frais de voyage en avion, qui constituent une importante catégorie de dépense. Le BSCI a estimé que les dépenses consacrées aux voyages en avion pendant l'exercice 2010-2011 s'élevaient à quelque 535 millions de dollars pour le Siège, les bureaux hors Siège et les commissions régionales et à 40 millions de dollars dans le cas des missions politiques spéciales. S'agissant des missions de maintien de la paix, elles se sont élevées à 91 millions de dollars pour l'exercice budgétaire clos le 30 juin 2010 et à 103 millions de dollars pour celui terminé le 30 juin 2011. Le BSCI a conclu que les

mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Secrétariat donnent de façon partiellement satisfaisante l'assurance raisonnable que les activités liées aux voyages en avion sont administrées efficacement.

56. Le rapport énonce un certain nombre de constatations issues de l'audit. À la fin décembre 2012, le Secrétariat a appliqué intégralement ou en partie toutes les dispositions de la résolution 65/268 de l'Assemblée générale relative aux règles régissant les conditions de voyage en avion, sauf l'une d'entre elles. La disposition qui n'a pas été appliquée consistait à rendre compte à l'Assemblée générale du montant total des dépenses prévues dans le budget ordinaire pour les voyages en avion, pour les exercices biennaux 2010-2011, 2008-2009 et 2006-2007. En février 2013, le Secrétaire général a pris une mesure qui était en attente en déléguant au Secrétaire général adjoint à la gestion le pouvoir d'accorder des dérogations aux conditions de voyage par avion.

57. Des mécanismes ont été mis en place pour organiser les voyages; toutefois, il est nécessaire de gérer les voyages sur le plan mondial pour regrouper les besoins et optimiser les rabais reçus des compagnies aériennes. Il conviendrait de publier des directives écrites relatives à la mise en application des politiques en matière de voyage, notamment de définir les expressions fondamentales, telles que le tarif aérien logique le plus économique et les résultats des prestataires de services de voyage. Les spécialistes des voyages devraient coordonner davantage leur activité et partager les pratiques optimales. Si la procédure de passation de marchés concernant des services de gestion des voyages en avion est généralement conforme aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, il conviendrait de préciser les critères selon lesquels il est procédé au contrôle de conformité des offres, au stade de leur évaluation. Les politiques et procédures relatives à l'octroi de dérogations aux règles régissant les conditions de voyage en avion sont adaptées et appliquées de façon cohérente.

58. Il ressort de l'analyse coûts-avantages de la formule du versement forfaitaire pour frais de voyage et de réinstallation que 91 % des fonctionnaires pouvant en bénéficier dans les principaux lieux d'affectation choisissent cette formule et qu'en moyenne, le montant du versement forfaitaire représente environ 77 % du montant estimatif des

billets d'avion et des autres prestations. Les frais d'expédition de bagages non accompagnés représentent quelque 53 % de ce montant, mais les fonctionnaires recourent peu aux envois non accompagnés. Si l'on exclut ces frais, le montant du versement forfaitaire représente 183 % du montant estimatif des frais de voyage à proprement parler. Près de 89 % des fonctionnaires pouvant bénéficier de la prime de réinstallation dans certains lieux d'affectation l'utilisent. Il ressort d'une analyse des données de 2011 que le montant des primes de réinstallation est supérieur au coût des expéditions organisées par l'ONU. Toutefois, l'Organisation aurait eu à payer bien davantage que les montants forfaitaires si les fonctionnaires avaient utilisé l'intégralité de la prestation à laquelle ils ont droit. La prime de réinstallation permet également de gérer avec souplesse les prestations en matière d'expédition et de déménagement. Le Département de la gestion n'a pas réalisé une analyse coûts-avantages de l'option consistant à verser un montant forfaitaire au titre des frais de voyage de 1995, pour confirmer si elle permet d'obtenir les résultats escomptés.

59. Le Secrétariat a accepté toutes les recommandations d'audit, entrepris des mesures pour les mettre en œuvre ou prévoit de les mettre en œuvre dans des délais donnés.

60. **M. Thomson** (Fidji), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les délibérations de la Commission devraient permettre de concevoir de meilleures dispositions concernant les conditions des voyages par avion, qui soient compatibles avec l'activité des fonctionnaires des Nations Unies tout en tenant compte des besoins particuliers et des conditions de travail. Il exprime l'espoir que l'amélioration de l'informatique de gestion, avec la mise en place graduelle finale d'Umoja, permettra de préciser davantage les politiques et la prise de décision concernant les voyages par avion. Modifier les politiques dans ce domaine, comme pour tout ce qui concerne les questions administratives et financières, relève de la compétence exclusive de la Cinquième Commission et de l'Assemblée générale.

61. **M. Torsella** (États-Unis d'Amérique) dit que, s'il est nécessaire que les fonctionnaires des Nations Unies et les représentants disposent de bonnes conditions de voyage, les dépenses au poste voyage du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, soit 575 millions de dollars, et celles relatives aux voyages

au titre des missions de maintien de la paix pour la période juillet 2009 à juin 2011, d'un montant de 194 millions de dollars, soit un montant total de 769 millions de dollars, comparable au coût d'une importante mission de la paix et à plus d'une année de financement de la totalité des missions politiques spéciales, constituent une grave préoccupation. Le fait que les dépenses totales au titre du budget ordinaire sont huit fois supérieures au montant indiqué au titre des voyages dans le budget approuvé par l'Assemblée invite à s'interroger sur la transparence du processus budgétaire. Puisque les voyages représentent presque 11 % du budget ordinaire, il est impératif d'examiner et d'adapter les politiques; malheureusement l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, n'a pas été en mesure de souscrire aux propositions du Secrétaire général visant à améliorer ces politiques.

62. L'administration fédérale des États-Unis, qui est la fonction publique de référence s'agissant des traitements et prestations du système des Nations Unies devrait également servir de référence concernant les limites relatives à ces prestations; en conséquence, la durée du trajet ouvrant droit à la classe affaires devrait être portée de 9 à 14 heures, conformément à la règle appliquée dans la fonction publique des États-Unis. Sauf circonstances exceptionnelles, il n'est pas nécessaire que le personnel des Nations Unies voyage en classe affaires à Vienne ou à Brindisi.

63. Il conviendrait également d'aborder d'autres politiques généreuses et dépassées concernant les conditions de voyage par avion. Verser une indemnité journalière de subsistance pendant la durée du vol revient à rembourser les fonctionnaires pour des repas et des frais d'hôtel alors qu'ils sont en avion. En outre, au titre des règles actuelles concernant le calcul de la durée totale du trajet, ajouter la durée d'une escale de quatre heures à un vol de cinq heures entraîne un reclassement en classe affaires. De plus, l'option relative au versement d'une somme forfaitaire, fondée sur une structure tarifaire qui n'existe plus, a abouti à des versements correspondant à près du double du coût effectif du voyage. Il est nécessaire de procéder à un examen complet des politiques, règles et directives pour resserrer les mailles du dispositif et éviter des distorsions aussi faramineuses qui entraînent des dépenses excessives. En outre, il faudrait donner à l'Administration des orientations et des moyens pour mieux gérer les voyages en avion.

64. Il convient d'améliorer immédiatement la collecte et l'analyse des informations sur les voyages, sans attendre la mise en place d'Umoja. Le BSCI a indiqué à maintes reprises que le manque d'informatique de gestion est l'une des lacunes les plus critiques qui empêchent le Secrétaire général de mettre en œuvre efficacement des changements dans toutes l'Organisation. Il sera impossible d'améliorer les politiques et les stratégies d'achat groupé ou d'affiner les règles applicables aux voyages par avion sans bien comprendre quelle est la situation actuelle. À cet égard, le tableau de bord employé par l'Office des Nations Unies à Genève pour suivre l'évolution des voyages par avion constitue une bonne pratique qui devrait être mise en œuvre dans le système tout entier. Fournir aux fonctionnaires des instruments de réservation en ligne sur les trajets les plus fréquemment utilisés contribuerait à obtenir les tarifs les plus bas et à simplifier la procédure. Ces mécanismes pourraient également aider l'Administration en permettant une évaluation comparative des tendances et en fournissant des données sur les caractéristiques en matière de voyages.

65. On pourrait également chercher à économiser en reformulant la politique de versement d'une somme forfaitaire sur la base des taux effectifs d'utilisation et des prix du marché et en percevant les remboursements auxquels l'Organisation des Nations Unies peut prétendre, en conséquence d'annulations et de modifications. Les dépenses prévues pour les voyages devraient être toujours regroupées à l'Organisation des Nations Unies et même dans le système pour pouvoir obtenir des économies d'échelle.

66. Les nombreuses dérogations aux règles concernant les conditions de voyage constituent une autre préoccupation. D'après le Secrétaire général, 529 dérogations ont été accordées entre juillet 2010 et juin 2012, pour que des fonctionnaires et des représentants voyagent en classe affaires ou en première classe au lieu de voyager en classe économique, ce qui constitue une augmentation de près 60 % par rapport aux deux années précédentes. Ces dérogations sont préjudiciables au système des Nations Unies et aux contribuables qui le financent.

67. Constatant que le BSCI a recommandé d'évaluer l'option qui consiste à verser une somme forfaitaire, qui n'a pas été modifiée en 20 ans, M. Torsella se demande pourquoi le Secrétariat a indiqué dans sa réponse qu'il n'est pas possible de procéder à cette

évaluation avant 2015. Rappelant également qu'en mars 2012, il a été indiqué à la Cinquième Commission que 74 % des 73 millions de dollars dépensés au titre des voyages à partir de New York et de Genève concernaient des voyages en classe affaires, M. Torsella demande que ces chiffres soient actualisés. Il se demande si les dérogations aux règles concernant les voyages s'appliquent uniquement à des personnes ou également aux parties qui les accompagnent.

68. **M. Baez** (Chef du Service de la coordination des politiques et du contrôle), répondant aux questions du représentant des États-Unis, dit que l'option consistant à verser un montant forfaitaire, qui permet aux fonctionnaires de disposer de davantage de souplesse en prenant leur propres dispositions concernant les voyages en congé dans les foyers, fait l'objet d'un examen dans le contexte de la mise en œuvre d'Umoja. Le calcul actuel, fondé sur 75 % du plein tarif en classe économique, qui a été largement accepté dans l'ensemble du système des Nations Unies, couvre non seulement le coût du billet mais aussi celui d'autres dépenses qui font partie de la prestation. On s'emploie actuellement à réformer le calcul de telle manière qu'il soit équitable et approprié pour les fonctionnaires dans tous les lieux d'affectation.

69. S'agissant des dérogations aux conditions de voyage par avion, les renseignements fournis dans les annexes du rapport du Secrétaire général (A/67/356) concernent uniquement les intéressés.

70. **M. Bronner** (Chef du Service des activités commerciales) dit qu'en 2012, les dépenses de voyage pour Genève et Vienne se sont montées au total à 66,4 millions de dollars, dont 54,9 % au titre des voyages en classe économique et 39,4 % au titre des voyages en classe affaires.

La séance est levée à 12 h 25.